



L'investissement durable, nouvelle « valeur refuge » ?



Auteur(s)
Sandra Crowl

Publié
14 Mai 2020

Longueu
2 mir

À l'heure où chacun apprend à s'adapter à la « nouvelle normalité » – et à la définir –, les fonds durables ont de sérieux atouts à faire valoir.

Les entreprises qui accordent une réelle valeur aux relations avec leurs parties prenantes seront dans de bonnes dispositions pour sortir plus fortes de cette crise

Les entreprises adoptant une approche durable sortiront encore plus fortes de la crise

Autrefois, en période de crise, les investisseurs se repliaient sur des valeurs refuge sûres et éprouvées, comme l'or ou les emprunts d'État à long terme. *A contrario*, l'investissement durable était considéré comme une mode ou comme un luxe pendant les phases d'incertitude. J'ai même entendu dire que les investisseurs avaient trop de préoccupations à l'heure actuelle pour songer à investir dans une optique de développement durable.

Cet état d'esprit appartient au passé. Les entreprises qui veillent sur leurs parties prenantes tout en surveillant les externalités tirent profit de leur engagement. Les fonds investis dans des sociétés dotées de solides politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ont fait mieux que leurs indicateurs de référence non seulement cette année, mais aussi les précédentes¹. Du point de vue de la gestion des risques, soutenir ces entreprises est ainsi logiquement la bonne décision à prendre.

Et ce n'est que le début. Nous assistons d'ores et déjà à un changement radical dans le comportement des entreprises : des centaines d'entre elles ont été contraintes de réévaluer publiquement leurs relations avec leurs clients, leurs employés, leurs fournisseurs et la communauté au sens large. Une étude récente² montre que les entreprises qui se portaient bien au plus fort de la crise du coronavirus affichaient des scores supérieurs en matière de produits, de santé, de sécurité et de politique du personnel. Les entreprises qui accordent une réelle valeur aux relations avec leurs parties prenantes seront donc dans de bonnes dispositions pour sortir plus fortes de cette crise.

Il incombe à présent à nos gouvernements et à chacun d'entre nous de faire en sorte que ce projet se concrétise

Une alliance pour une reprise verte

Certains acteurs du marché et quelques États membres de l'Union Européenne ont laissé entendre que les objectifs environnementaux pourraient être suspendus pour une durée indéterminée. Par exemple, la conférence COP26 sur le climat a été reportée en 2021. Pourtant, il faut davantage d'efforts concertés pour empêcher l'échec du « Green Deal » de l'Union Européenne et orienter autant que possible les dépenses du plan de relance économique vers les domaines respectueux de l'environnement. C'est pourquoi Carmignac a rejoint les députés européens ainsi que les dirigeants de grandes entreprises et de sociétés de gestion dans « l'Alliance pour une relance verte en Europe », qui vise à accompagner et à accélérer la transition vers la neutralité climatique et des écosystèmes sains. Il incombe à présent à nos gouvernements et à chacun d'entre nous de faire en sorte que ce projet se concrétise.

La responsabilité sociale brise les chaînes du court-termisme

Il est de plus en plus probable que, dans un monde où réduire les dividendes est à la fois financièrement prudent et « approprié », de plus en plus d'entreprises décident d'investir dans des solutions innovantes et vertueuses plutôt que de continuer à financer des activités traditionnelles dont on sait que la rentabilité s'érode. Les entreprises avant-gardistes peuvent désormais tirer parti de leur position privilégiée, étant libérées des chaînes du court-termisme.

Nous apprenons aujourd'hui à nous adapter à cette nouvelle configuration et nous tentons de définir une nouvelle normalité. Dans un tel contexte, les fonds d'investissement durables confirment leur efficacité dans la gestion des risques sous-jacents et leur capacité à générer des rendements plus résilients, précisément parce qu'ils soutiennent et financent des entreprises qui agissent pour le bien de la planète et de la société. Pour les investisseurs, il existe à la fois des raisons évidentes et la possibilité de s'intéresser aux fonds socialement responsables, qui selon nous sont les placements les plus à même de générer de solides rendements dans un monde post-coronavirus.

Pour en savoir plus sur l'investissement responsable selon Carmignac, visitez notre page dédiée :

[L'investissement responsable chez Carmignac](#)

¹ Sur la base des indices d'actions MSCI Europe, Emergents et États-Unis comparés aux indices MSCI ESG Leaders des mêmes régions depuis le début de l'année, à un an, à deux ans, à trois ans et à cinq ans au 05/05/2020. ² Étude de Bank of America Merrill Lynch (BofAML) couvrant la période du 19/02/2020 au 20/03/2020.

Ce document est un matériel publicitaire. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. En Belgique : Ce document est à destination des investisseurs professionnels uniquement, il ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique. Informations légales importantes : Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. « Carmignac » est une marque déposée. « Risk Managers » est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Toute réclamation peut être transmise à l'attention du service de Conformité CARMIGNAC GESTION, 24 place Vendôme - 75001 Paris - France, ou à l'adresse complaints@carmignac.com ou auprès du service de plainte officiel en Belgique, sur le site www.ombudsfin.be.